

distribution des documents à l'imprimerie du gouvernement. Peu importe la réponse que nous donnera le leader du gouvernement, nous pourrions bien avoir avantage à faire témoigner devant le Comité à ce sujet. Selon moi, nous sommes le comité tout désigné.

Il y a aussi la question du sénateur Fourrier (Madawaska-Restigouche) à propos des chambres d'hôtel à Montréal pendant l'Expo. Encore une fois, peu importe les réponses que recevra le Sénat, ce pourrait bien être là aussi une question à soumettre à l'examen du Comité.

Le président: Il s'agit, si je ne m'abuse, d'un commentaire du rapport de l'auditeur général.

Le sénateur Leonard: Cela est tiré du rapport de l'auditeur général. Je ne dis pas qu'il faille étudier ces questions. Je vous les signale seulement, en me disant que le Comité est un bon endroit pour discuter de ces choses-là. En outre, les honorables sénateurs peuvent poser toutes les questions qu'ils veulent à la Chambre. Il y a la question du sénateur Argue au sujet de la construction d'une ligne de chemin de fer jusqu'au Grand lac des Esclaves. Je soulève ces points pour que vous les examiniez.

Le président: Merci, sénateur Leonard, de vos propositions; je suis heureux de les voir maintenant consignées. Je suppose que la meilleure façon d'en traiter serait de réunir le comité de direction aussitôt que possible.

Le sénateur Leonard: Voilà qui est bien satisfaisant.

Le sénateur Grosart: Puis-je soumettre une autre proposition à l'examen du comité de direction?

Le président: Oui, sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: On a exprimé l'avis, de temps à autre, que nous devrions commencer à faire un examen approfondi des crédits d'un ministère. Nous avons à cet égard l'appui de M. Davidson, du temps qu'il était en fonctions. Le Comité pourrait faire œuvre très utile. Quand le sénateur Leonard était président du Comité, j'ai formulé la même proposition. Personnellement, j'estime que le Comité pourrait très utilement examiner dans le détail les crédits d'un seul ministère, par rapport à la nouvelle politique de présentation des crédits par programme et ainsi de suite.

Le président: Songez-vous à un ministère en particulier, sénateur?

Le sénateur Grosart: Non; à mon avis, il faut laisser ce soin au comité de direction. Je préférerais que ce ne soit pas le ministère du Commerce, car toute l'année y passerait. Je pense à un petit ministère, comme le Secrétaire d'État, qui serait intéressant car, par exemple, de nombreuses questions se posent au sujet de Radio-Canada. L'Imprimeur de la Reine relève du ministère de la Production de défense, sauf erreur. Le choix du comité de direction, quel qu'il soit, me satisfera. Nous commencerions ainsi l'examen détaillé des crédits d'un ministère et nous pourrions découvrir des choses intéressantes.

Le président: Merci, sénateur Grosart. Nous ajouterons cela à la liste à présenter au comité de direction. A-t-on d'autres remarques à faire avant que nous commençons? Sinon, je demanderais à M. Cloutier de nous donner un aperçu général des dépenses.

M. Cloutier: Monsieur le président et honorables sénateurs, tout d'abord, je pourrais peut-être revenir sur l'annonce que le ministre des Finances a faite à la Chambre hier, soit que les dépenses budgétaires de l'année 1968-1969 seront réduites de 75 millions de dollars ou plus. Cette réduction exigera l'impression d'un Livre bleu révisé. Je tenais à le dire pour expliquer que mes commentaires sur les crédits à l'étude visent maintenant le budget des dépenses déposé le 12 février.

A ce moment-là, conformément à l'annonce du gouvernement en décembre dernier, soit que les dépenses de 1968-1969 ne dépasseraient pas 10.3 milliards, les dépenses budgétaires prévues au budget principal des dépenses étaient de \$10,284,732,000, dont 4,460 millions de dollars autorisés par la loi et quelque 5,825 millions à d'autres postes pour lesquels le Parlement est prié de voter les crédits annuels nécessaires.

Pour faciliter la comparaison, je dirai que le total de tous les crédits, soit du budget principal, des crédits supplémentaires et des crédits supplémentaires finals, présentés pour l'année 1967-1968 était de 9,927.7 millions, dont 4,144 millions sont autorisés par la loi et 5,783 millions exigent l'approbation du Parlement sous forme d'une loi de finances.